BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 169

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX-EN-PROVENCE

Ventes et cessions

443 582 143 RCS Aix-en-Provence.
DEVELOP'INVEST.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 98786 EUR.
Adresse : 350, avenue Guilibert de la Lauzière, Parc du Golf Bâtiment, 13856 Aix-en-Provence.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AIX EN PROVENCE du 13 mai 2019, La société DI HOLDING, société à responsabilité limitée au capital de 98 786 euros, dont le siège social est Route de Rognes - Les Hauts de Rousset 13610 LE PUY SAINTE REPARADE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 528 419 773, et la société DEVELOP'INVEST, société par actions simplifiée au capital de 98 786 euros, dont le siège social est 350 Avenue Guillibert de la Lauzière - Parc du Golf - Bât 27 13856 AIX EN PROVENCE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS AIX EN PROVENCE 443 582 143, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société DI HOLDING par la société DEVELOP'INVEST. La société DI HOLDING ferait apport à la société DEVELOP'INVEST de la totalité de son actif, soit 735 178 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 991 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 734 187 euros. En rémunération de cet apport net, 84 847 actions nouvelles de 1 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société DEVELOP'INVEST à titre d'augmentation de son capital social de 84 847 euros. Néanmoins la société DI HOLDING disposant à son actif de 84 847 actions de la société DEVELOP'INVEST, lors de la réalisation définitive de la fusion, objet des présentes, la société DEVELOP'INVEST recevrait 84 847 actions de ses propres actions. Ne pouvant rester propriétaire de ses propres actions, la société DEVELOP'INVEST procèdera, lors de la réalisation définitive de la fusion, et immédiatement après l'augmentation de capital susvisée, à une réduction de capital d'un montant de 84 847 euros correspondant à la valeur nominale des 84 847 actions antérieurement détenues par la société DI HOLDING, lesquelles seront annulées. En conséquence, après réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 84 847 euros, et réalisation de la réduction de capital, d'un montant de 84 847 euros, le capital social définitif de la société DEVELOP'INVEST sera inchangé. La prime de fusion s'élèverait globalement à 17 057 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 16,88 de la société DEVELOP'INVEST pour 1 de la société DI HOLDING. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées

générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2019, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par DI HOLDING depuis le 1er janvier 2019 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par DEVELOP'INVEST. La société DI HOLDING sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'Aix en Provence, le 17 juin 2019. Pour avis.

